



RÈGLEMENT :

Course **Enduro – Ride For Yann**

Organisée par **Trinité Sport Cyclisme** le **Dimanche 21 Avril 2024**

Comptant pour le challenge **VTT Enduro Côte d'Azur : AZUR ENDURO CUP**

Le principe est de proposer plusieurs liaisons et spéciales chronométrées aux concurrents sur des parcours alliant physique et technique. Ces parcours seront à majorité descendant mais pourront comporter des parties de pédalage sur parties plates ou en montées, toutefois, 70% du parcours chronométré sera descendant.

1- Conditions de participation et droits d'inscriptions :

Pour pouvoir prendre le départ, les concurrents doivent être en conformité avec les critères suivants :

- S'être acquittés des droits d'inscription à la course sur la plateforme d'inscription **engage-sport.com - Enduro VTT Trinité Sport – Ride For Yann** (*rubrique 3*)
- Se conformer au matériel et à l'équipement obligatoire (*rubrique 2*).
- Présenter lors du retrait des plaques une licence à jour FFC, FSGT et UFOLEP ou un **certificat de non contre-indication à la pratique du VTT en compétition datant de moins d'un an**.
- Être âgé au minimum de 15 ans dans l'année (catégorie cadets)

Tout engagement est ferme et définitif. Aucun remboursement ne sera effectué, sauf sur présentation d'un certificat médical présenté avant le jour de la course.

2- Matériel et équipement :

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien. Tous les vélos au départ des épreuves doivent avoir les extrémités du cintre qui ont été préalablement bouchées.

2.1 Matériel :

Sont autorisés à se présenter au départ les pilotes équipés avec des roues de 26 pouces, 27,5 et 27,5 +, 29 pouces et 29+, fat-bike.

Il n'est autorisé qu'un seul vélo par concurrent sur la totalité de la course. En cas de casse mécanique, le concurrent devra se débrouiller par ses propres moyens, faire appel à un autre concurrent ou aller sur le stand de l'organisateur. Il ne pourra pas changer de type de vélo ou de modèle (*sans Assistance électrique vers Assistance électrique*) sous peine de pénalité ou d'exclusion de la course.

Des plaques de courses numérotées seront remises à chaque concurrent, ainsi qu'une puce de chronométrage à rendre en fin de course afin d'en récupérer la **caution de 20 Euros**.

Toute puce non restituée fera l'objet de l'encaissement de la caution.

Pour les concurrents équipés de Vélo à Assistance Électrique (VAE), 2 batteries maximum sont autorisées.

2.2 Matériel et protections obligatoires :

- Le port du casque intégral aux normes CE est obligatoire (mentonnière amovible acceptée si CE).
- Gants longs, genouillères, protection dorsale ou sac à dos avec équipement dorsal normalisé CE sont également obligatoires.
- Poche à eau ou bidon permettant l'hydratation obligatoire à chaque concurrent.
- Téléphone portable et sifflet obligatoire.
- Les coudières sont fortement recommandées.
- Tous les équipements sont à porter lors des spéciales chronométrées mais également sur les liaisons, sous peine de pénalités.
- Le port du casque est obligatoire sur la route ou les parties de liaison descendante. Il est fortement recommandé sur les parties de pistes à profil montant.
- Tout concurrent se présentant au départ d'une spéciale sans son équipement se verra refuser le départ.

3- Parcours et déroulement de l'épreuve :

3.1 Déroulement de l'épreuve :

Les lieux, horaires et renseignements généraux concernant la course, seront mis sur la page facebook : « **Trinité Sport cyclisme Route VTT VAE** », ainsi que sur la plateforme d'inscription **engage-sport.com** - **Enduro VTT Trinité Sport – Ride For Yann**

Les dossards et puces de chronométrage seront à récupérer le matin de la course.

L'ensemble des concurrents est soumis à une heure de départ communiqué en amont. Une fois l'heure de départ clôturé, aucun départ ne pourra être donné, sauf ordre du comité de course.

De la même manière, une heure de fin de course étant annoncée, tout concurrent n'étant pas dans ce créneau horaire pourra être mis hors de course.

Le concurrent vainqueur sera celui ayant effectué la totalité du parcours en un minimum de temps, par cumul de chronos des spéciales.

En cas d'égalité, le nombre de meilleures places départagera les concurrents.

3.2 Parcours :

Les liaisons permettront de rejoindre des spéciales chronométrées. Celles-ci seront balisées ponctuellement et des flèches directionnelles seront placées lors des changements de direction.

La course sera composée de spéciales pour les vélos musculaires et pour les VTTAE.

Les liaisons devront s'effectuer de manière musculaire à vélo ou VAE.

Chaque concurrent s'engage à respecter le code de la route sur les portions goudronnées et à respecter également la nature en ne jetant aucuns déchets.

Les reconnaissances sont au bon vouloir de chaque participant.

Les spéciales seront balisées par des panneaux « départ » et « arrivé » avec le numéro de la spéciale.

Les spéciales seront balisées par de la rubalise si nécessaire, toutefois si cela n'est pas nécessaire (pas de changement de chemins), des points de repères seront installés de manière visible.

Le départ et l'arrivée sont donnés par des commissaires de courses afin de démarrer et clôturer le temps chronométré.

Les compétiteurs s'engagent à réaliser le parcours dans son intégralité sans sortir des sentiers balisés et sans prendre un quelconque raccourci.

Tout concurrent pris sur le fait par un commissaire sera sanctionné. Un pointage sera effectué à chaque départ et arrivée.

4- Catégories - Récompense et remise des prix

4.1 Catégories "musculaire" :

Cadets (15-16 ans ; année 2008-2009)	Masters 1 (30-39 ans ; 1994-1985)
Juniors (17-18 ans ; année 2006-2007)	Master 2 (40-49 ans ; année 1984-1975)
Séniors (19-29 ans ; année 2005-1995)	Masters 3 (50 ans et plus ; année 1974)

4.2 Catégories "VTTAE" :

Séniors (19-39 ans ; jusqu'à 1983)	Masters (40 ans et plus ; à partir de 1984)
--	--

4.3 Récompenses : Au terme de l'épreuve, des récompenses seront offertes aux 3 premiers de chaque catégorie ainsi qu'au 3 premiers scratch **sans cumul des récompenses.**

La présence des pilotes récompensés est obligatoire, sauf cas de force majeure.
Les lots ne pourront pas être remis ultérieurement.

5- Assurance :

Pour les non licenciés, l'organisateur contracte une assurance individuelle accident (FSGT)
Cette souscription est facturée 5€ par concurrent non licencié.

6- Réclamations :

Toutes réclamations seront à formuler 30 minutes avant la remise des prix. Elles seront étudiées par le comité de course qui donnera le résultat de cette réclamation immédiatement.

7- Droit à l'image et loi informatique :

Par sa participation à l'épreuve « **Enduro VTT Trinité Sport – Ride for Yann** », chaque concurrent autorise expressément l'organisateur ou ses ayants droits à utiliser, ou faire utiliser son image, son nom, sa prestation sportive dans le cadre de l'événement, en vue de toute exploitation directe ou indirecte ou sous dérivée dans le monde entier.

La diffusion des éléments cités précédemment ne pourra pas donner une quelconque compensation ou indemnisation aux concurrents, ou personnes présentes lors de l'événement.

De même manière, cette opération étant soumise le cas échéant aux dispositifs de la loi « informatiques et libertés » n°78-17 du 6 Janvier 1978, comportant notamment, au profit des participants, le droit d'accès, de rectification ou de radiation pour toute information le concernant sur tous les fichiers à usage de la société organisatrice, en lui écrivant un courriel ou courrier.

✓